



COMMUNE DE PELTRE

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXES

Document complémentaire
Plan annexe
1/5000^e

Édition du document :	Date de référence :		Procédure en cours :
24 / 05 / 2019	DCM	DCM (communale)	18 / 12 / 2014
Prescription du PLU	DCM (communale)	DCM (communale)	Révision Générale du POS et transformation en PLU
Mutualité d'ouvrage depuis le 01/01/2018	Arrêt du PLU	DCM (M/M)	24 / 09 / 2018
	Approbation du PLU	M/M	26 / 06 / 2019

Le fond parcellaire est donné à titre indicatif et n'engage en rien la responsabilité de FAGURAM - Source D.G.F.I.P 2017

FAGURAM Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle
Annexes Edimob 11 rue Marconi 57070 METZ 100 - 03 87 23 91 00 contact@aguram.org

- Légende**
- Limite communale
 - Périmètre de droit de préemption urbain (R151-52 7°)
 - Zone d'aménagement concerté (Livres III code de l'urbanisme - R151-52 8°)
 - Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre (R151-53 5°) - routier
 - Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre (R151-53 5°) - ferrée
 - Zone d'aléa des cavités souterraines (R111-2)

DPU :
 Par délibération du conseil de communauté du 18/12/2017 (avec une entrée en vigueur au 01/01/2018), un Droit de Préemption Urbain est institué sur l'ensemble des zones urbaines et d'urbanisation future du Plan Local d'Urbanisme